

Concours de peintres amateurs

organisé par la Municipalité de Saint- Pierre -du –Mont

du 6 au 17 avril 2020

Thème : « Derrière chez moi »

**Exposition à la mairie de Saint-Pierre-du-Mont
(Hall et salle du Conseil Municipal)**

=====
Date de dépôt des tableaux : **du 23 au 27 mars de 9h à 12h et
de 13h à 18h au Forum (du lundi au vendredi matin)**

**Remise des prix le vendredi 17 avril à 18h30
à la mairie de Saint-Pierre-du-Mont**

Renseignements au 05 58 06 90 96

Le concours n'est pas ouvert aux professionnels

Âge des participants et prix attribués

Les candidats seront classés en deux catégories

- 1. De 12 à 17 ans : catégorie adolescents**
- 2. Au-dessus de 17 ans : catégorie « adultes »**

Chaque candidat peut présenter deux œuvres.

Les prix seront attribués comme suit :

- catégorie adolescents : 3 prix et le prix du public**
- catégorie adultes : 3 prix et le prix du public**

Les résultats feront l'objet d'un article dans le journal.

L'accès au concours est gratuit, mais les tableaux exposés ne sont pas assurés par la Municipalité.

Format et techniques

Le format maximum sera de 100 cm x 150cm.

Toutes les techniques et tous les supports sont autorisés.

Ne seront pas prises en compte les copies de tableaux. Il n'est pas interdit de s'inspirer de photos ou de cartes postales pour certains éléments mais la construction du tableau doit être personnelle. Le jury ne peut connaître tous les tableaux existants. **Il est donc fait appel à la conscience de chacun pour respecter ce point de règlement.**

Détails pratiques

Les travaux doivent porter au dos, le nom et l'adresse de l'auteur, obligation pour pouvoir être soumis au jury.

Attention : les tableaux ne doivent pas être signés.

Les travaux sur papier devront être sur un support rigide (carton etc....)

Le système d'accrochage sera constitué d'un fil (nylon, ficelle ou acier) fixé solidement derrière le tableau, horizontalement...

Les œuvres ne seront pas encadrées *. Les vitres sont autorisées uniquement pour les pastels tendres, les fusains et les aquarelles.

La raison de ce point du règlement est la suivante : le jury est assez compétent pour ne pas être influencé par l'encadrement, mais dans la mesure où ces nombreux tableaux vont être exposés dans un seul lieu, des encadrements très divers nuiraient à la bonne lisibilité de vos œuvres et pourraient constituer un ensemble disparate. **Ce point du règlement sera rigoureusement suivi.**

Les tableaux seront rendus à leurs propriétaires à l'issue de l'exposition. Les tableaux non récupérés ne seront pas renvoyés.

Comment participer ?

Remplir un bulletin de participation disponible au Forum de la Culture et des Loisirs, 21 avenue du 21 août à Saint-Pierre-du-Mont ou sur le site de la commune. S'il n'est pas possible de vous déplacer téléphonez à Mme Jos Verdier au 05 58 06 90 96 qui vous donnera tous les renseignements désirés.

VILLE DE SAINT PIERRE DU MONT

Bulletin d'inscription au concours de peintres amateurs

Bulletin de participation n°

Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, mail

.....
.....
.....

Si participation à un atelier, nom de celui-ci :

Date de naissance et catégorie dans laquelle le participant concourt

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours, je m'engage à remettre mes travaux dans les limites des dates indiquées et à me conformer à la décision du jury.

A Saint Pierre du Mont, le

Signature

VILLE DE SAINT PIERRE DU MONT

Bulletin d'inscription au concours de peintres amateurs

Bulletin de participation n°

Nom, prénom adresse et numéro de téléphone, mail

.....
.....
.....

Si participation à un atelier, nom de celui-ci :

Date de naissance et catégorie dans laquelle le participant concourt

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours, je m'engage à remettre mes travaux dans les limites des dates indiquées et à me conformer à la décision du jury.

A Saint Pierre du Mont, le

Signature